

APPEL à PROJETS
Offre d'activité
Expérimentation de l'accompagnement renoué des bénéficiaires du RSA – France Travail

Contexte de l'appel à projets

Au cours de l'année 2024 et jusqu'au 31/12/2025, le Conseil départemental des Vosges étend l'expérimentation de l'accompagnement renoué des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) sur le territoire de la communauté de communes de la région de Rambervillers. Cet accompagnement renoué des allocataires du RSA vise un accompagnement personnalisé, intensif et progressif pouvant aller jusqu'à 15 à 20 heures d'activité par semaine.

Dans le cadre de la convention financière 2024-2025 du volet 3 de la convention départementale pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de la réforme france travail, le présent appel à projet a pour ambition de renforcer les solutions locales déjà existantes pour proposer de nouvelles activités visant l'insertion sociale et socio-professionnelle des bénéficiaires du RSA. Le montant dédié s'élève à 21 350€ pour l'année 2024.

Objectifs :

- Garantir une offre d'activités mobilisable par les référents RSA dans le cadre de leur accompagnement social et socio-professionnel
- Favoriser la mise en dynamique des personnes en leur proposant des activités visant à lever les freins identifiés, sur les thématiques suivantes :
 - Santé
 - Habitat
 - Administratif / Budget / Numérique/apprentissage de la langue française
 - Soutien à la parentalité
 - Lien social/engagement citoyen
 - Mobilité
 - Qualification / Insertion professionnelle

Public concerné :

Bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emploi domiciliés sur la communauté de communes de la région de Rambervillers, territoire d'expérimentation.

Localisation de l'action :

L'action doit répondre à des besoins identifiés sur le territoire de la communauté de communes de la région de Rambervillers afin de proposer une offre d'activité.

Durée de l'action :

Lancée sur le dernier trimestre 2024, l'action pourra se prolonger sur l'année 2025 au regard d'un premier retour au 28/02/2025 et faire l'objet d'un avenant financier, le cas échéant.

Financement de l'action :

Les décisions de financement sont prises dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible pour l'année 2024.

Modalités de construction des projets :

Caractéristiques des porteurs de projet

Cet appel à projets s'adresse :

- Aux associations locales
- Aux établissements publics ou collectivités

Méthode préconisée

Les projets doivent être co-constitués localement prenant en compte la pertinence du territoire et les ressources à mobiliser :

- La collaboration indispensable avec le responsable territorial d'insertion [Sébastien BIGAUT](mailto:Sébastien.BIGAUT@vosges.fr) 06 15 53 31 67 sbigaut@vosges.fr et les professionnels de la Maison de la Solidarité et de la Vie sociale de Rambervillers et de tout autre acteur agissant sur ce champ de compétence.
- Le rapprochement avec la Communauté de Communes de la région de Rambervillers et de la ville de Rambervillers est recommandé pour l'informer du projet envisagé sur son territoire et lui permettre de s'y associer ou d'y apporter un éventuel soutien matériel, technique ou financier.
- La participation des personnes concernées dans l'élaboration du projet et son évaluation est souhaitée tout au long du projet.

Protection des données

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action, le porteur de projet sera amené à réaliser des traitements de données à caractère personnel.

Le porteur de projet doit donc s'engager à se conformer à la réglementation applicable à la protection des données personnelles, incluant le Règlement général européen de protection des données personnelles n° 2016-679 dit « RGPD » et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés ».

Les personnes bénéficiaires de l'action devront être informées des modalités du traitement de leurs données personnelles ainsi que de leurs droits.

Toute mesure de sécurité physique, technique et organisationnelle devra être prise pour assurer la confidentialité des données à caractère personnel.

Le porteur de projet sera également tenu de communiquer au Conseil Départemental, les coordonnées de son référent RGPD ou de son délégué à la protection des données (DPO) s'il en a désigné un.

Dépôt de la réponse à l'appel à projets :

L'appel à projets est consultable sur le site Vosges.fr et permet aux structures de prendre connaissance des documents associés.

Le dépôt des candidatures s'effectue par mail avant le 25 septembre 2024-16h auprès de :

- Christine BAILLY, Adjointe au Chef du service insertion logement et FSE : cbailly@vosges.fr
- Mathilde THOMAS, Chargée de mission Insertion et Cohésion Sociale du service insertion logement FSE : mthomas1@vosges.fr

Les dossiers doivent parvenir avec l'ensemble des pièces demandées, renseignées et signées (sous format PDF obligatoire sauf la fiche récapitulative de présentation de l'action, sous format WORD).

Le dossier de demande de subvention comprend les éléments suivants :

- **Pour les associations :**
 - Dossier CERFA 12156*05 renseigné **dans son intégralité** et signé par le représentant légal de la structure ; téléchargeable sur le site : www.service-public.fr/associations
 - Déclaration au Répertoire National des Associations (RNA) ou récépissé de la Préfecture, procès-verbal de la dernière assemblée générale, rapport d'activité et composition de la gouvernance de l'association.
 - Fiche récapitulative de l'action (*annexe 1*) sous format Word.
 - Justificatif de délégation de signature (si le signataire est autre que le représentant légal).
 - Curriculum vitae actualisé des professionnels affectés à la mise en œuvre de l'action.
 - RIB avec le code IBAN.
 - Dernier compte de résultat annuel de la structure validé.
 - Convention(s) de prestataire(s) s'il y a lieu, en cas de sous-traitance partenariale.
 - Statuts de la structure pour toute première demande ou si modification.

- **Pour les établissements publics ou collectivités:**
 - Fiche récapitulative de l'action (*annexe 1*) sous format Word
 - Demande de subvention écrite et signée par le président de l'EPCI ou le maire

Il appartient au porteur de projet d'être précis quant aux moyens envisagés pour la réalisation de l'action (valorisation de moyens matériels, cofinancement, etc...).

La présentation du budget doit être claire et précise.

Tout dossier incomplet et/ou ne répondant pas aux préconisations fera l'objet d'un refus notifié par écrit.

Pilotage et évaluation :

Pilotage

Le pilotage de l'appel à projets est assuré par le Conseil Départemental des Vosges et des services de la DDETSPP.

Les dossiers reçus feront l'objet d'une instruction conjointe avec le soutien de France Travail. Les projets retenus seront présentés pour validation à la Commission Permanente du Département du 22 Octobre 2024.

Evaluation :

Chaque candidat devra proposer un bilan quantitatif et qualitatif de l'action menée, avec une trame des indicateurs et documents de suivi et d'évaluation transmise en annexe de sa réponse à l'appel à projet.

Si l'action proposée le nécessite, le candidat devra proposer un bilan final de l'action pour chaque bénéficiaire et y inviter son référent prescripteur dans une logique de continuité du parcours d'accompagnement.

Vos interlocuteurs au sein du Conseil départemental :

- Adjointe au Chef du service insertion logement et FSE : [Christine BAILLY](mailto:Cbailly@vosges.fr) 03 29 29 86 29 cbailly@vosges.fr
- Mathilde THOMAS, Chargée de mission Insertion et Cohésion Sociale du service insertion logement FSE : mthomas1@vosges.fr
- Responsable Territorial Insertion : [Sébastien BIGAUT](mailto:Sbigaut@vosges.fr) 06 15 53 31 67 sbigaut@vosges.fr

Annexe 1 :

Conseil départemental des Vosges

Offre d'activité

Expérimentation de l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA – France Travail

Fiche récapitulative

Structure :

Siège social :

Président :

Nom de l'action projetée :

Nombre prévisionnel mensuel de participants :

MSVS concernée : RAMBERVILLERS

Présentation détaillée du projet :

Budget prévisionnel	Montant
Subvention sollicitée du Département	€
Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	€
État (préciser :)	€
Caisse d'Allocations Familiales	€
Agence Régionale de Santé	€
Agence de Services et de Paiement (contrats aidés)	€
Organismes sociaux	€
Communauté d'Agglomération de	€
Communauté de Communes de	€
Commune de	€
Aides privées - Fondation	€
Ressources propres affectées au projet	€
	€
Total des produits	€
Total des contributions volontaires	€

(bénévolat et mise à disposition de biens et services)	
Total général (total des produits + contributions volontaires)	€

Montant sollicité du Département pour ce projet :

Temps de réalisation de l'action (mettre une croix pour les mois concernés)

janv	fév	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	déc

Commune(s) ou Communauté(s) de communes participant au projet :

(Notez ici les valorisations de location de locaux/salles, de mises à disposition de personnels, de prêt de matériel etc.)

Nom	Nature de la participation	Montant
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€